



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 23 avril 2018 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'organisant l'octroi d'une aide aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes', a été rayée du rôle le 23 mai 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.